

La LETTRE municipale

de Saint Geoire en Valdaine

4



30 et 31 Août
La Saint Gulpice
à l'heure médiévale
avec

L'Escadron de By

En cette fête de la Saint Gulpice, messire bourgmestre et ses bourgeois ont pensé qu'une bourgade aux sept châteaux se devait de faire un clin d'oeil au passé et plus particulièrement à l'époque médiévale.

Et voici que le harnois du chevalier Arthaud de Machy rejoignant l'ost du Dauphin va s'arrêter sur le fief de Saint Geoire en Valdaine pour y dresser son campement en ces jours de fête.

É D I T O R I A L

A la lecture de cette Lettre Municipale, pour certains d'entre vous, le mot « vacances » est synonyme d'une période déjà achevée.

Réunie pour sa séance du 18 juillet, votre équipe municipale va elle aussi marquer une pause estivale méritée, quoique symbolique.

Bien que nous ayons la certitude que la nouvelle école maternelle ouvrira ses portes pour la rentrée de septembre, après un parcours de réalisation difficile, nous devons veiller à l'exécution de tous les travaux de finitions afin que la rentrée scolaire soit une fête pour les enfants et leurs parents.

Juillet a bien voulu nous être favorable en nous accordant un temps sec pour le feu d'artifice du 14, ce qui a permis au spectacle pyrotechnique d'étaler sa qualité, bien appréciée par les spectateurs.

Nous avons constaté la réelle satisfaction des usagers de la piscine, Saint Geoiriens et autres, tant par rapport à la qualité de l'eau qu'au professionnalisme de Guy, le maître nageur en charge des baigneurs et des bassins.

Saluons aussi le dynamisme de l'équipe animant le Club Nautique qui propose des activités nouvelles en collaboration avec le maître nageur.

Il est agréable, aussi, d'entendre le grand plaisir exprimé par les campeurs qui apprécient le calme et la beauté du site ainsi que l'accès gratuit à la piscine toute proche. Nos démarches ont été récompensées et nous avons eu la satisfaction d'obtenir de la Préfecture l'autorisation d'ouverture et d'exploitation du camping, à titre exceptionnel pour cette année.

Autre touche de convivialité dans ce cadre: la présence de Jérôme qui assure l'animation de la buvette et régale les amateurs de paella.

L'équipe se concentre actuellement sur l'organisation de la fête de la Saint Sulpice, les 30 et 31 août, dont le programme vous est détaillé dans ces pages. Bien que les préparatifs se déroulent dans une ambiance décontractée, il faut quand même veiller aux moindres détails et c'est une autre forme de travail.

Nous sommes convaincus que le village sera très animé, pour le plus grand bonheur de tous, petits et grands.

Je vous donne rendez-vous au début du mois d'octobre et d'ici-là, je souhaite que chacun d'entre vous puisse apprécier et profiter de la période estivale au mieux de ses aspirations.

Cordialement,

Michel CUDET

S O M M A I R E

Édito	P. 2
Fête de la St Sulpice	P. 3
La Lagune	P. 4
Extraits conseils municipaux du 27 juin 2008	P. 5
	P. 6
du 18 juillet 2008	P. 7
	P. 8
La rentrée des écoles	P. 9
Plan de circulation	P. 9
Bébé bus	P. 10
Basket	P. 10
Associations	P. 10
Piscine	P. 11
Gendarmerie	P. 11
Permanences	P. 12
Cantine scolaire	P. 12
N° d'appel médical	P. 12
Agenda	P. 12

Dépôt légal en cours
Conception : Mairie de Saint Geoire en Valdaine
Directeur de publication : Michel Cudet
Impression : Allo copy

Fête de la Saint Sulpice

La fête du village de Saint Geoire en Valdaine a lieu tous les ans le dernier week-end d'août et s'appelle la fête de la Saint Sulpice.

Cette année dans le but de vivre et d'animer une fête comme savaient si bien les concocter nos parents, nous avons prévu deux animations particulières.

VIDE GRENIER

Samedi 30 août : Vide-grenier dans le village

Le premier vide grenier de la commune se tiendra de 7h à 18h.

Les « Vétérans du foot » organisent l'accueil et l'assistance des exposants. L'animation qu'ils assureront en surprendra plus d'un.

Pendant ce temps, la fête foraine amusera nos enfants.

La réservation des emplacement se fait à la mairie : 04 76 07 51 07, 2 € le mètre linéaire, 2 mètres offerts aux habitants de St Geoire.

Pour ce faire la grande rue sera fermée à la circulation, de 7h à 18h.

Michel KRYSTLIK

ESCADRON DE BY

En cette fête de la saint Sulpice, messire bourgmestre et ses bourgeois ont pensé que la bourgade aux sept châteaux se devait de faire un clin d'œil à l'époque médiévale !

On s'interroge de porte en porte pour savoir si cette troupe sera importante, s'il faudra l'héberger, la nourrir et ce qu'elle fera sur les terres du Val d'Ainan ?



Très haut en couleurs, ce campement abritera à la Combe, sous ses tentes, des ateliers où seront

présentés des savoir-faire de l'époque dans différentes spécialités : calligraphie, enluminure, broderie, filage de laine, musique, fabrique de corde, forge, armement, héraldique, archerie, cuisine, ébénisterie, cavalerie.

Ces travaux quotidiens seront accompagnés de cérémonies : adoubement, hommage, pilori et d'entraînements aux combats.

L'Escadron de By se compose d'une quarantaine de personnes à pied et à cheval. Ces hommes, femmes et enfants auront plaisir de revivre une période de notre histoire avec le public.

Dépaysement, couleurs et convivialité sont à l'ordre du jour.

Michel LONGUET

Les après-midi du samedi 30 et dimanche 31 août : Escadron de By

Dimanche 31 à 13h30, départ de l'Escadron de By de la cour de l'hôpital, accompagné des participants costumés. La batterie fanfare clôturera ce défilé.

Fermeture à la circulation de 13h30 à 14h 30.

L'entrée dans le campement les samedi et dimanche après-midi sera de 3 € à partir de 12 ans et sera offerte à toute personne en costume médiéval.

« Qu'on se le dise... pour préparer l'événement, créer des costumes, pavoiser les rues du village, un groupe de villageois se constitue. La première rencontre se tiendra dans la cour de l'école le jeudi 7 août à 19h30, en présence de connaisseurs et amoureux des fêtes médiévales. Vous y êtes cordialement conviés avec vos idées et votre pique-nique... Qu'on se le dise... »

Brigitte de BOISANGER

LA LAGUNE

Épuration des eaux : La lagune de Saint Geoire en Valdaine traite les eaux usées des assainissements collectifs, avant de les rejeter dans l'Ainan.

Mais où va donc l'eau quand on tire la chasse à Saint Geoire ?

Plus de la moitié des habitants de Saint Geoire possèdent une fosse septique surveillée avec amour, et un système pour rendre à la nature l'eau qu'ils lui ont empruntée (et payée).

Quand vous êtes raccordés au système d'épuration collectif vos eaux usées sont collectées dans la conduite qui part de Saint Sulpice, traverse Massieu et Saint Geoire, pour un retraitement à la lagune de La Pale :

Calculée en 1997, pour une capacité de 1500 équivalent-habitants, elle retraitait les effluents de 788 habitations en 2007. Depuis 2008, s'y sont ajoutés les habitants du hameau de la Glacière et des Perrins à Saint Geoire et ceux de deux hameaux à Massieu (le Sirand et la Mérie).



Le fonctionnement de la lagune, gérée par le CAPV est très simple.

Après passage par un « dégrilleur » (pour enlever ce que certains jettent encore dans les toilettes !) et un piège à cailloux, un bassin primaire de 3700 m³ laisse les bactéries transformer les matières organiques en gaz carbonique, un peu en méthane et en azote. Avec un débit moyen d'effluents de 235 m³ par jour, ces braves petites bêtes ont le temps de faire leur boulot, aidées par le soleil et

une aération par quatre turbines qui brassent l'eau à intervalle régulier, quatre heures par jour.

Deux bassins secondaires de 1000 m³ chacun, utilisés en parallèle, finissent le travail.

Les effluents de la lagune vers l'Ainan sont contrôlés à intervalle régulier, leurs objectifs sont :

- Moins de 120 mg/l de matières en suspension
- Une demande chimique en oxygène inférieure à 120 mg/l (la DCO exprime la quantité de matières organiques totales)
- Une demande biochimique en oxygène inférieure à 40 mg/l. (la DBO5 vérifie que les bactéries n'ont plus rien à manger ; il ne reste pas de matières biodégradables).

En 2007, le rendement de la lagune était de 81% pour les MES, 61% seulement pour la DCO et 79% pour la DBO5. Le rendement de la lagune serait plus important si le bourg bénéficiait de la séparation des eaux de pluie et des eaux usées.

Les bactéries préfèrent travailler sur du « concentré » et le temps de séjour dans la lagune serait plus long.

La lagune a subi quelques dégâts en 2002 quand les deux bassins de finissage ont été abîmés. Ils ont été remis en état en 2004. Elle a été vidée en 2006 pour enlever les boues, opération à faire tous les quatre ans environ.

Cette lagune pourrait retraiter plus d'effluents si le débit entrant n'était pas multiplié par trois, au moins, quand il pleut.

Patrice MORTREUIL

CAPV : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO : Demande Biochimique en Oxygène

CONSEIL MUNICIPAL

Extraits de la séance du 27 juin 2008

Voirie – réseaux de l'école maternelle

Des coffrets EDF ont été découverts sous des ronces. Il faut les déplacer pour assurer l'élargissement de la voie, le devis de ERDF s'élève à 2133 euros ttc.

L'écoulement des eaux usées se fait sur le chemin et il y a lieu d'effectuer des travaux pour évacuer ces eaux. L'Entreprise Perriol a sous-traité les travaux de bordures et enrobés à la Sté SACER et les travaux d'électricité à l'Entreprise Forclum. L'entreprise Forclum installera des candélabres pour assurer l'éclairage du parking et de l'école maternelle qui seront alimentés par le réseau de l'école maternelle. Un candélabre sera désactivé à partir de 22 h sur le parking.

Le revêtement n'a pas été prévu sur l'emprise de l'école, environ 50 m²

La réalisation de la voie piétonne n'est pas acceptée par le pays Voironnais, des modifications sont à apporter telle que les deux places de parking pour handicapés qui seront transférées vers l'entrée coté Brestaz. La DDE délivrera un nouveau plan.

Église

Une demande de restauration des contreforts 6 et 7 est en cours. L'Etat a accordé une subvention de 2616 euros. La part départementale n'est pas encore connue. Un chéneau en cuivre a été détérioré, il est à changer. Un chéneau en PVC a été installé provisoirement.

Stade de Foot « La Combe »

Suite à une demande de subvention auprès du district du Foot, le Conseil national de Gestion FAI, a accordé à la commune une subvention de 12 700 € pour la réalisation d'un éclairage de l'aire de jeu lors de l'entraînement.

Décisions modificatives – Virement de crédits

Pour permettre l'achat de matériel, il est nécessaire de modifier la ventilation des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

✓ Crédits à ouvrir	
2158 – achat défibrillateur	2 300 €
2158 – achat robot piscine	3 900 €
2188 – achat tapis judo + vélo ergociser	473 €
2183 – achat mobilier	2 100 €
Total	8 773 €
✓ Crédits à réduire	
2315 – cœur de village	8 773 €
Total	8 773 €

D'autre part, le Centre de Loisirs participe sur le montant ht pour l'achat de tapis de judo et d'un vélo Ergociser pour salle de musculation pour 2 415.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la ventilation des crédits sur le budget de l'exercice.

✓ Compte dépenses	
2188 – achat tapis judo + vélo ergociser	2 415 €
Total	2 415 €
✓ Compte recettes	
1328 – participation centre de loisirs	2 415 €
Total	2 415 €

Après vote, le conseil municipal émet un avis favorable par 16 voix et deux voix contre.

Renforcement du poste électrique « Consuoz » -

Il reste à finaliser l'autorisation et l'acte avec le propriétaire du terrain AV 16 (M. Blanc-Mathieu Gérard)

Piscine

De nombreuses incivilités ont été commises, portes cassées, des jeunes se baignent avant même que la piscine soit ouverte, la responsabilité du Maire est engagée. La gendarmerie a été avertie et a surpris des jeunes. Les noms ont été transmis à la Mairie et des courriers ont été adressés aux parents.

Plan développement durable - Intervention de Serge Tessier à propos du compostage

L'appel à candidatures pour l'acquisition d'un composteur a remporté un vif succès : plus de 1000 familles résidant sur les 34 communes du Pays Voironnais se sont inscrites pour réserver un composteur en bois. Ce test devrait permettre de constater une baisse significative de la quantité de déchets alimentaires présentée à la collecte ainsi que la quantité de déchets verts apportée en déchetterie.

FORMATION DES ÉLUS en terme de Gestion Financière Communale - par Bernard Letort

« Je ne vais pas vous faire le cours qui nous été donné, très intéressant par ailleurs, mais je voudrais vous apporter quelques renseignements sur : qui décide, qui valide, qui est responsable et devant qui.

Qui décide : C'est le Maire qui prépare le budget, il le présente au conseil municipal, il exécute le budget et donne les ordres de payer et encaisser au comptable trésorier (percepteur). Le budget doit être sincère et équilibré.

Qui valide : Ce sont les élus du conseil municipal et eux seuls qui valident le budget, le Maire ne participe pas au vote.

Qui est responsable : Le conseil municipal car c'est lui qui valide le budget après avoir constaté la concordance entre le compte administratif (le Maire) et le compte de gestion (le Percepteur).

Le percepteur n'a aucune responsabilité dans le budget. Il peut donner des conseils si on le sollicite. Il est seulement responsable du compte de gestion de la commune,

Le Préfet accuse réception du compte administratif et ne contrôle que par sondage les différentes communes sauf :

- en cas de plainte déposée par un habitant de la commune
- si le budget n'est pas voté dans les délais
- si le compte administratif laisse apparaître un déficit
- si les dépenses obligatoires ne sont pas prévues

Dans tous ces cas il peut saisir la chambre régionale des comptes.

Je vous invite tous à participer à ce module d'information pour que chacun se rende compte de sa responsabilité dans le vote du budget de la commune. Cette formation est d'une qualité excellente. En cas d'absence celle-ci doit être signalée, se sont des formations payantes et facturées à la commune ».

Cantine scolaire

Prix du repas pour les enfants de la commune de Merlas.

En raison du regroupement pédagogique intercommunal, le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer le prix du repas à 3.30 €.

Prix du service pour enfant allergique (PAI) qui apporte son repas. Ce service a été mis en place en janvier 2007 et n'a pas été revalorisé. Le conseil municipal, tenant compte de l'augmentation du coût du service rendu, fixe par 13 avis favorables le prix de cette prestation à 1.10 € par repas à compter de la rentrée scolaire de 2008/2009.

CONSEIL MUNICIPAL

Extraits de la séance du 18 juillet 2008

Hôpital Local – restructuration

Ce dossier comporte plusieurs phases ; la première va consister à une mise aux normes en terme de sécurité, avec l'extension du pavillon Chaize, le déménagement du pavillon Gaillard ; la deuxième consistera à raser le pavillon Gaillard – Le pavillon Brun Buisson est conservé ainsi que le pavillon Poncet Moïse dont l'utilisation restera à définir.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve des services extérieurs à consulter. Le maire indique que le conseil d'administration de l'Hôpital se réunira le 17 septembre pour procéder au choix de trois cabinets d'architecte (qui concourront suite à l'appel à candidature).

✓ **Rappel**

Le département de l'Isère a placé la protection des tourbières de l'Isère parmi les priorités du schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles. A ce titre, la sous-préfecture de La Tour du Pin veut classer en zone Natura 2000, avant octobre 2008, un périmètre longeant l'Ainan et englobant les prairies, les étangs et les bois qui existent encore le long de la rivière entre La Côte d'Ainan et Saint-Geoire. Ce périmètre en prolongerait deux autres créés à Chirens et à Massieu. Il y avait déjà 1700 zones Natura 2000 en France, en 2007, couvrant 12% du territoire. C'est une zone régie par un (docob) **document d'objectifs**. Ici, l'objectif est de maintenir la faune et la flore vivant dans le périmètre. La préfecture ne veut pas éditer un décret sans expliquer de quoi il s'agit. Des réunions ont déjà été organisées : Une réunion à Massieu (les 3 sites) le 14 janvier 2008 entre les mairies et les représentants du Conseil Général de l'Isère et la DDAF*.

Une réunion à Saint Geoire le 27 février entre la mairie et les propriétaires et exploitants,

Une réunion à La Tour du Pin le 28 mai entre les trois mairies et la DDAF*,

Une dernière réunion le 9 juillet entre les propriétaires et exploitants et la DDAF* (Monsieur Pedroletti) à la mairie de Saint Geoire.

✓ **Déroulement de la réunion du 9 juillet 2008**

La réunion débute par la lecture (Charles Bazus) de la réponse de la DDAF à la lettre adressée en février 2008 par Mme le maire de St Geoire à cette date. Cette lettre faisait part des inquiétudes des exploitants agricoles et propriétaires d'étangs. Les réponses sont positives. Elles sont précisées au cours de la réunion.

Monsieur Pedroletti (DDAF*) rappelle les conditions du choix de la zone de protection des tourbières de l'Ainan, zone conseillée par le Muséum d'Histoire Naturelle (zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore).

Il rappelle qu'il s'agit de laisser aux générations futures les êtres et les plantes qui existent actuellement dans les tourbières.

Les tourbières alcalines sont très rares en Europe ; elles sont en général acides. Le marais de Chirens (107 hectares) a été classé Zone Naturelle Sensible en 1997. Les tourbières du Val d'Ainan occupent au total 305 hectares sur les 1000 hectares du bassin versant.

Il ne s'agit pas de protéger des espèces vivantes chassables ce qui poserait des problèmes insolubles avec les chasseurs, mais seulement des reptiles, des poissons, des batraciens et la flore existante.

Les voies communales

✓ **« Basset »**

Le conseil général a décidé d'attribuer aux communes du territoire du Pays Voironnais une aide exceptionnelle pour l'entretien de la voirie. La voie communale de Basset nécessite un gros entretien. Le coût prévisionnel établi par l'entreprise Perriol s'élève à 9 679.00 € HT, soit 11 756.08 € TTC. L'assemblée accepte, à l'unanimité, ce devis et sollicite l'attribution de subventions allouées par le conseil général pour la somme de 1689.00 euros.

✓ **« La Lambertière » « Plampalais » « La Falanchère »**

Afin de faciliter la circulation dans le secteur de La Lambertière à partir de la rentrée de septembre, il y aurait lieu de procéder à son aménagement en procédant au décaissement du talus, à l'élargissement du virage vers ce site et vers le site de La Gare, le coût prévisionnel est de 4 001.10 euros HT.

Dans le secteur de « Plampalais » et de « la Falanchère » il y aurait lieu d'effectuer des drains, le coût prévisionnel est de 2 838.20 € HT. Le devis total établi par la SARL LA VALDAINE TP s'élève à 6 839.30 € HT, soit 8 179.80 € TTC. L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux

✓ **Travaux sécurité « Champet » et Cœur du village**

Concernant « Champet », une subvention a été notifiée le 10.08.07 pour 14 275.00 €, sa validité est de 2 ans.

Concernant le Cœur du village, une subvention a été notifiée le 6.08.07 pour 40 577 €, sa validité est de 2 ans.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la conception des ces deux dossiers est à revoir et qu'il serait souhaitable de ne pas réaliser les travaux dans l'immédiat et de procéder à une nouvelle étude de ces dossiers, d'une part. D'autre part, pour ne pas perdre le bénéfice de ces aides financières, il y aurait lieu de solliciter la prorogation du délai de validité de ces deux subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter ces travaux sur 2009 et sollicite la prorogation du délai de validité de ces deux subventions.

*DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Voirie – réseaux de l'école maternelle

La réalisation du parking est en cours. La DDE de Voiron prend en charge la réalisation de 60 m² de revêtement bitume non prévus. Les Ets Guillaud finissent les extérieurs. Le revêtement sera réalisé pour le 31 juillet.

Le déplacement des coffrets EDF sera fait début septembre, afin de respecter les délais légaux pour obtenir les différentes autorisations qui sont nécessaires. Il n'est pas exclu qu'une solution soit trouvée pour raccourcir ce délai.

Une barrière de sécurité entre le lotissement « Les Jardins du Val d'Ainan » et l'école maternelle n'a pas été prévue, elle est indispensable. Elle sera installée par les employés communaux.

✓ **Avenant lot 120 « Electricité » – installation d'un système d'alarme**

Le devis établi par la Sté GRP s'élève à 6013.00 € HT, soit 7 191.55 € TTC (+6.8%). La commission d'appel d'offre, réunie le 18 juillet, a émis un avis favorable. Le conseil municipal, tenant compte qu'il est nécessaire d'installer un système d'alarme, émet un avis favorable à l'unanimité.

✓ **Avenant Lot 52 « Menuiserie » Borello Isoclair**

La réalisation d'un système d'alarme induit des modifications sur les menuiseries extérieures. Ces travaux s'élèvent à 659.19 € HT, soit 788.39 € TTC, (+0.98%). Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par les Ets Borello Isoclair

✓ **SE 38 – demande de subvention pour éclairage parking école maternelle**

Les travaux ont été confiés par marché aux Ets Perriol qui ont sous-traité avec les Ets Forclum. Lors du montage du dossier, le raccordement de cet éclairage avait été prévu par le maître d'œuvre sur le compteur électrique de l'école maternelle.

Afin de réduire les coûts, il a été décidé de relier l'éclairage du parking sur l'éclairage public. Le montant de ces travaux (compris à l'intérieur du marché) s'élève à 26 215.00 € HT soit 31 353.14 € TTC sur lequel la commune peut prétendre à une subvention de la part du SE 38 de l'ordre de 30%, qui peut être portée à 37% si la commune porte une attention particulière à la performance des équipements installés, en terme d'économie d'énergie. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la demande de subvention auprès du SE 38 et autorise M. le maire à signer la convention de répartition des économies d'énergie permettant de prétendre à un taux de subvention de 37%, si les équipements installés sont conformes.

SE 38 – Renforcement poste électrique de la gendarmerie

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût de l'opération :	45 900.00 € TTC
Subvention :	29 835.00 €
Participation EDF :	7 270.00 €
Reste part communale :	8 795.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

Relais Emploi

Pour assurer le relais emploi, le conseil général a accordé à la commune une subvention de 3 719 € pour l'année 2008. Une convention est à signer. L'assemblée accepte, à l'unanimité, les termes de cette convention et autorise M. le maire à la signer. Renouvellement du contrat de Mme PLESSIS du 1er au 30 septembre.

Bébé-bus

Ce service fonctionnera jusqu'à la rentrée scolaire à Massieu en attendant de trouver une solution Pour St Geoire, il serait souhaitable de trouver une nouvelle salle et de réserver pour ce service la salle du FRA utilisée pour la cantine scolaire de l'école maternelle qui va se libérer au 1er septembre.

Comice agricole

Il aura lieu le dimanche 17 août à partir de 10 h et un vin d'honneur sera servi à 14 h 30 à la Roche à St Bueil

Fleurissement

Le jury départemental fera sa visite le jeudi 11 septembre à 15 h 30

Prochain Conseil Municipal

Vendredi 26 septembre 2008 à 20 h 30

LES ÉCOLES, AMÉNAGEMENT POUR LA RENTRÉE 2008

Ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école élémentaire, emménagement de l'école maternelle.

Une 6^{ème} classe ouvrira à l'école élémentaire, à la rentrée de septembre. Le rez-de-chaussée étant occupé par la salle des maîtres, refaite pendant les congés scolaires, la bibliothèque, la salle informatique et les 5 classes dédiées aux élèves, il a été décidé, après avis de la directrice de l'école, d'aménager cette 6^{ème} classe dans la salle B, située au 1^{er} étage, à côté de la cantine. Le service technique communal s'est chargé de la peinture et de l'équipement, la société Moiroud de la conformité électrique de cette classe.

Les travaux de l'école maternelle se terminent. Suite aux absences répétées de l'entreprise Axe Isolation, par courrier recommandé en date du 17 juillet, il a été notifié à cette dernière que pour pallier sa carence, la commune mandatait une nouvelle société.

La Menuiserie du Val d'Ainan de St Geoire en Valdaine a pris la relève pour environ 9 000 euros, voire au-delà en cas de reprise des structures de plafond. Le cabinet GTB, architecte, doit calculer

les pénalités de retard qui seront mises à la charge de la Sté Axe Isolation.



Les travaux de VRD seront terminés le 1^{er} août. Le déménagement commencera le 4 août prochain. Tout est mis en œuvre pour assurer une rentrée des classes sereine à nos petits chérubins !

Christian GAILLARD

PLAN DE CIRCULATION

Le jeudi 17 juillet, une réunion de sécurité s'est tenue en mairie, à 20h30, concernant le plan de circulation dans le village et sur le site de la Lambertière (école maternelle).



Des sens unique de circulation sont définis du bout de la place André Chaize, en direction de l'école maternelle, jusqu'à la maison de M. et Mme Brestaz André, ainsi que de cette même place, en passant devant le château de la Lambertière, jusqu'au stop de la départementale 82. Ces sens uniques sont le résultat de l'étude conduite et validée par la DDE.

Concernant le bas du bourg, après concertation avec les riverains et la gendarmerie, un essai de sens unique en descendant, à partir du bar « chez Nicole », pourrait se faire pendant 3 mois sous réserve que ce projet soit accepté par la DDE. Nous vous en informerons.

Christian GAILLARD

BÉBÉ BUS

Pour des raisons techniques, le bébé-bus ne fonctionne plus depuis le mois de Juin.

L'accueil des enfants est effectué dans une salle de la mairie de Massieu, mise généreusement à disposition de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui organise ce service.

Suite à la réunion du 29 Juillet à Massieu, le " Pays Voironnais " propose un véhicule type Kangoo pour transporter le matériel nécessaire. Deux salles : Saint Bueil et Massieu ont l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et sont suffisamment grandes pour recevoir les enfants sans la nécessité du bébé-bus. En ce qui concerne

la Batie Divisin et Saint Geoire, nous attendons la visite du médecin de la PMI.

Le service du bébé-bus est en congé, il ne reprendra que le 25 août. Il a été décidé qu'entre le 25 août et le 5 septembre inclus la garderie resterait à Massieu. Pour la suite, les familles concernées seront tenues au courant par l'ADMR. A long terme, plusieurs possibilités vont être étudiées.

Nicole BRESTAZ

U.S.V. BASKET

À Saint Geoire depuis de nombreuses années déjà, ce club sportif permet la pratique du basket dès l'âge de 5 ans.

Pour la saison sportive qui vient de s'achever, le club comptait 110 licenciés. La nouvelle saison débutera en septembre 2008, avec une dizaine d'équipes qui évoluera en championnat de l'Isère dans les catégories suivantes :

Baby-basket	5-6 ans
Mini-poussins (mixte)	7-8 ans
Poussines	9-10 ans
Benjamins/benjamines	11-12 ans
Minimes filles	13-14 ans
Cadets/cadettes	15-16-17 ans
Seniors féminins et masculins	à partir de 18 ans
Loisirs (pas de championnat)	

Pour créer une équipe, il faut un nombre suffisant d'inscriptions dans une catégorie d'âge (environ 8). Les entraînements reprendront début septembre à la salle de La Martinette ; toutes les personnes intéressées, novices ou expérimentées seront les bienvenues.

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Afin de financer les frais de la saison, nous organisons diverses manifestations dont une vente de brioche début octobre et une soirée dansante le 1er samedi de février.

Afin de faire découvrir le basket aux écoliers, un tournoi inter-école sera proposé à la rentrée aux écoles de St Geoire et des communes environnantes.

Les papiers de demande de licence seront distribués lors d'une permanence, à La Martinette, fin août ou début septembre ; la date sera communiquée par voies de presse et d'affichage à la salle.

Renseignement et/ou inscription, auprès de :
Jean François GUIBOUD-RIBAUD 04 76 07 17 32
ou Cindy CARON 06 80 73 31 49.

Nous espérons vous voir nombreux à la rentrée.
En attendant, bonnes vacances.

Le bureau du Club de Basket

FORUM DES ASSOCIATIONS ET « FÊTE DU SPORT »

Samedi 27 septembre, forum et fête du sport en famille, dédiés aux associations.

Pour peaufiner cette journée, une rencontre est prévue le jeudi 4 septembre avec les responsables des associations et clubs sportifs.

Brigitte de BOISANGER

PISCINE EN FÊTE

Le vendredi 25 Juillet le Club Nautique et le maître nageur « Guy » ont organisé une journée festive ouverte à tous.

Au programme du matin : baptême de plongée avec bouteilles encadré par cinq maîtres nageurs de S.EAU.S. ; passage de diplômes de natation et simulation d'intervention en cas de noyade, avec l'aimable participation du centre de secours du Val d'Ainan.

A partir de 15h divers jeux aquatiques : Water polo, basket, nage à l'australienne, le jeu du poisson, parcours...25m. Pour nos petits nageurs : une longueur de grand bassin avec brassard, accompagné d'un enfant du club. Pour les plus grands, relais composés d'enfants du Club Nautique et d'adultes. S'en est suivie la remise des médailles.

Trente cinq parents, grands-parents et amis se sont jetés à l'eau pour le plaisir de tous. La journée s'est terminée par un repas au rythme des danses country du groupe « West Side Country ».

Les sourires sur les visages, la forte participation et la bonne humeur ambiante sont les preuves d'une journée réussie et appréciée de tous.



Le Club Nautique remercie la municipalité qui a permis l'accès à la piscine et tous les participants qui ont contribué au bon déroulement de cette belle journée.

Roland, le nouveau maître nageur, a pris ses fonctions dimanche 3 août.

Le bureau du Club Nautique

GENDARMERIE

Nouvelles de la brigade de Saint Geoire en Valdaine.



L'adjudant Bonhomme a obtenu au 1^{er} Août, un avancement. Il est passé d'adjudant à adjudant chef et a été muté à la brigade de Pont de Beauvoisin. A

noter que St Geoire et Pont de Beauvoisin font partie de la même CoB (Communauté de Brigades).

À St Geoire, le chef Desprès est actuellement commandant de brigade par intérim, à ses côtés cinq gendarmes : David Leterrier, Éric Varenterghem, Christophe Deloy, Pierre Biellmann et Virginie Cabrolhier.

La gendarmerie de St Geoire en Valdaine est ouverte les lundi, mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, vous la joignez directement au 04 76 07 50 17.

En dehors de ces heures d'ouverture vous serez mis en relation avec la gendarmerie de Pont de Beauvoisin et de 19h à 8h avec celle de Grenoble. Quand vous composez le 17 vous obtenez la gendarmerie de Grenoble.

Le chef Desprès demande à chacun de nous :

1. d'être vigilant vis-à-vis des cambriolages :
 - *Bien fermer ses portes, chaque obstacle repousse le voleur.*
 - *Faire part au voisinage de votre absence, afin qu'il veille sur votre domicile.*
2. de montrer notre civisme, en témoignant lorsque nous voyons des effractions, dégradations ou des altercations dans le village.
3. d'assurer tous véhicules à moteur susceptibles de rouler.
4. de respecter notre voisinage en évitant les nuisances sonores, feux etc...

Brigitte de BOISANGER

Informations

PERMANENCES

Horaires du secrétariat de Mairie

Lundi, jeudi, vendredi, samedi

De 8h30 à 12h

Mardi, mercredi

De 8h30 à 12h et 14h à 17h

Bibliothèque

Mardi de 10h à 11h

Samedi de 14h30 à 15h30

CAUE (conseil en architecture) *sur rendez-vous*

1^{er} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30

Habitat et développement *sur rendez-vous*

1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 16h

Conciliateur *sur rendez-vous*

3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h

Retraite CRAM

4^{ème} vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

Programme d'intérêt général

3^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h

ARS (aide aux victimes)

Tous les mercredis de 14h à 17h

MSA Au centre médico-social de Pont de Beauvoisin

(Isère), le 3^{ème} lundi du mois de 14h à 16h

Relais emploi (Nouveaux horaires)

Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h à 12h

Adéquation (parcours vers l'emploi)

Au relais emploi. Jeudi et vendredi de 9h à 12h

Maison de l'emploi

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

Assistante sociale *sur rendez-vous*

Au foyer logement, mardi et jeudi de 9h à 12h

Mercredi matin, permanence téléphonique

Tél : 04 76 07 61 61

Assistantes maternelles

Renseignements au service PMI

Foyer logement - Tél : 04 76 07 59 98

Déchèterie de Montferrat

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Déchèterie de St Nicolas de Macherin

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

CANTINE SCOLAIRE 2008/2009

L'inscription se fait en mairie, durant la permanence cantine les lundi et vendredi de 8h30 à 11h et le mercredi de 14h à 16h. En cas d'impossibilité contactez la mairie au 04 76 07 51 07.

Pour la semaine de la rentrée, inscription des enfants entre le 15 et le 25 août au plus tard.

Prix de vente du repas :

Pour les enfants de St Geoire et de Merlas 3,30 € Pour les enfants de maternelle de Velanne* 4,20 €

Pour les enfants de maternelle de St Sulpice* 4,95 € Pour tous les autres enfants 6,20 €

Repas PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) 1,10 €

PAI pour enfants, présentant des allergies ou intolérances alimentaires, qui apportent leur repas.

* Prix unitaire compte tenu de la participation des communes, valable uniquement pour les inscriptions au mois ou au bimestre.

Brigitte de BOISANGER

PERMANENCE MEDICALE

En dehors des heures d'ouverture du cabinet médical, le 0810 15 33 33 est le numéro d'appel unique pour l'Isère. Ce numéro est dédié à la réponse médicale, aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste. **0810 15 33 33**, numéro AZUR : 0,14 € l'appel. En cas de risque vital composez le 15.

Brigitte de BOISANGER

AGENDA

Août : vendredi 29 : Concours de pétanque de l'ACCA de Velanne - **Samedi 30 :** vide grenier à St Geoire - **Samedi 30 et Dimanche 31 :** Fête de la St Sulpice : vogue et fête médiévale, à St Geoire - **Septembre : Dimanche 7 :** Randonnée VTT, pédestre et équestre du Sou des Ecoles de St Sulpice des Rivoires - Concours hippique des « Ecuries de la Valdaine » à St Geoire - **Dimanche 14 :** Repas de l'amicale des donateurs de sang - **Dimanche 21 :** Rallye pédestre du Sou des Ecoles de Velanne - **Samedi 27 :** Assemblée Générale du Souvenir Français à Velanne - **Dimanche 28 :** Rallye cyclo et VTT à Massieu - **Lundi 29 :** Don du sang, salle polyvalent de St Geoire - **Octobre : Dimanche 5 :** Boudin du Club des Cîmes de Merlas - **Lundi 6 :** Don du sang, salle polyvalente de St Geoire - **Vendredi 10 :** Thé dansant du Club Rencontre (STU) à St Geoire - **Samedi 11 :** Vente de brioches du Basket - **Dimanche 14 :** Assemblée Générale de la FNACA à merlas.